# **Bulletin-Info**

Juillet-Août 2019















Téléphone : 418 650-1877 Sans frais : 1 800 268-7318 Télécopieur : 418 650-3361 Courriel : <u>info@apmlq.com</u>

# Important : Hiver rigoureux 2018-2019 Compensations du MTQ

Les entreprises de déneigement qui oeuvrent pour le compte du Ministère des Transports devraient à présent avoir reçu des nouvelles concernant les compensations pour l'hiver rigoureux. Au total, 10 régions sur 12 sont touchées par les compensations pour un montant total de près de 8,6 millions de dollars. Si votre entreprise n'a pas reçue d'offre ou que la proposition du MTQ vous semble



inadéquate, le processus de réclamation vous est ouvert. Il va sans dire que vous devrez constituer un dossier prouvant vos heures d'opérations ainsi que vos consommations de sels et d'abrasifs afin d'argumenter votre point de vue. L'APMLQ peut vous guider dans ce processus. N'hésitez donc pas à nous contacter pour toute question.

# Chantier sur la formation pour les opérateurs de chasse-neige



Faisant suite au Forum sur l'avenir du déneigement qui a eu lieu le 6 avril 2018, le Ministre des Transports, M. François Bonnardel, a lancé le Chantier sur la formation pour les opérateurs de chasse-neige qui a pour but de discuter de la formation actuelle et d'identifier les besoins pour l'amélioration de la formation à court,

moyen et long terme. Un plan d'action suite à ce *Chantier* sera déposé par le MTQ en octobre 2019. L'APMLQ espère que ces discussions viendront combler un vide qui existe dans l'industrie depuis longtemps au niveau de la formation qui vient en partie faire mal au besoin de relève qu'ont les entreprises.

#### **NOUVEAUX MEMBRES**

Membres réguliers: Entreprises MRA paysagistes Québec (Québec) 418 681-5068

Membres associés **GPL assurance inc.** Laval (Québec) 450 978-4446 Remorquage Guilbert Trois-Rivières (Québec) 819 375-9396

Machinerie Trakto Laval (Québec) 514 820-3986 poste 446 Membre associé:AEFQ : **Eastrock** (réintégration) Ottawa (Ontario) 613 737-3963



# VÉLO-GOLF

13 SEPTEMBRE 2019 CLUB DE GOLF KI-8-EB TROIS-RIVIÈRES

### Vélo-Golf 2019, c'est le temps de s'inscrire!

Nous sommes fiers de vous inviter au Vélo-Golf de l'APMLQ qui aura lieu le vendredi 13 septembre 2019 au club de golf Ki-8-Eb à Trois-Rivières. Encore une fois cette année, pour ceux qui le désirent, vous aurez la possibilité de faire une randonnée à vélo avec encadreurs. Ce tour cycliste ne s'adresse pas seulement qu'aux passionnés de vélo, les débutants sont également les bienvenus.

Tous les membres de l'association sont invités à participer au tournoi de golf ou au tour cycliste et ainsi avoir une chance pour tous de fraterniser dans une ambiance amicale.

Date: Vendredi 13 septembre 2019

Heure (Inscription et déjeuner) : à compter de 9 h 30

**Heure** (départs) : Golf (11 h 30) ; Vélo (12 h 00)

Formule: « VEGAS » (meilleure balle de quatre)



#### Coûts:

- Déjeuner, golf et souper : 200,00 \$ par joueur (voiturette, taxes et service inclus)
- Déjeuner, vélo et souper : 200,00 \$ par participant (encadrement, taxes et service inclus)
- Souper seulement : 55,00 \$ (taxes et service inclus)
- Oeuvre caritative : 35 \$ par participant sera remis à Grands Frères Grandes Soeurs de Trois-Rivières

**Souper:** 18h 30

Le formulaire d'inscription se trouve sur le site web de l'APMLQ. Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter à info@apmlq.com.



#### BENOIT ST-GERMAIN C.d'A.Ass. PAA CRM

COURTIER EN ASSURANCE DE DOMMAGES t 514 374-9944 x238 s.f. 877 860-1412 x238 f 514 374-2923

## THIERRY ST-CYR

bst-germain@gaudreauassurances.com

COURTIER EN ASSURANCE DE DOMMAGES t 514 374-9944 x250 s.f. 877 860-1412 x250 f 514 374-2923 tst-cyr@gaudreauassurances.com

3737, boulevard Crémazie Est, bureau 1001 Montréal (Québec) H1Z 2K4

gaudreauassurances.com



# Le non-port de la ceinture de sécurité, ça peut vous coûter cher!

Les dernières données de Contrôle Routier Québec (CRQ) démontrent que le non-port de la ceinture de sécurité chez les conducteurs de véhicules lourds est une problématique toujours bien présente dans l'industrie. En effet, on y dénombre une hausse des infractions émises de 20% en 2018 comparativement à l'année précédente. Bien que le port de la ceinture de sécurité soit universellement reconnu depuis des décennies pour ses bienfaits en termes de sécurité sur les routes, les conducteurs de véhicules lourds tardent à se conformer à la règlementation en vigueur ce qui peut avoir plusieurs conséquences pour ceux-ci ou votre entreprise.



Déjà que le montant de l'amende est de 200\$ à 300\$, le conducteur se verra remettre 3 points d'inaptitude à son dossier CVL. En tant que propriétaire et exploitant, le dossier de votre entreprise sera également touché.



Lors d'un accident, les conséquences sont sérieuses pour le conducteur qui ne porte pas sa ceinture. Les lois de la physique nous démontrent qu'un impact à 50km/h multiplie par 20 fois le poids d'une personne. Un conducteur de 70kg deviendrait donc un projectile de 1400kg qui terminerait sa course contre le tableau de bord, le pare-brise ou à l'extérieur du véhicule. Des blessures graves et même la mort peuvent être évitées en utilisant la ceinture de sécurité. Pour l'entreprise, les conséquences pour ce type d'accident peuvent être multiples telles que :

- La perte de connaissance ou d'expertise difficile à remplacer
- Les efforts mis pour recruter du nouveau personnel de façon temporaire ou permanente
- La perte de productivité liée au remplacement et à la formation d'une nouvelle ressource
- Les frais juridiques
- L'augmentation possible des taux de cotisations à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
- L'augmentation possible de vos assurances commerciales

Bien que la responsabilité principale du port de la ceinture de sécurité incombe au conducteur du véhicule lourd, les entreprises peuvent jouer un rôle crucial afin que leurs chauffeurs se conforment à la règlementation. La prévention et l'instauration d'une politique du port de la ceinture de sécurité sont de bons exemples qui peuvent créer une différence. Le remplacement de vos ceintures par des ceintures à haute visibilité est une bonne option puisque cela augmente la perception du conducteur qu'il peut se faire intercepter s'il ne la porte pas.

Quoi que votre entreprise décide de faire à ce propos, tout porte à croire que les agents de Contrôle routier continueront à mettre un accent particulier sur le port de la ceinture de sécurité dans les prochaines années afin que les conducteurs se conforment à la règlementation.



# Bilan routier plus élevé lors des opérations de déneigement

Avec l'hiver rigoureux que nous avons connus en 2018-2019 ainsi que la grande couverture médiatique sur les collisions impliquant des véhicules de déneigement, le bilan routier pour les véhicules de déneigement semble s'alourdir considérablement. Voici quelques chiffres de la SAAQ:



Le bilan routier s'est aggravé à chaque année depuis 2015-2016. En 2018-2019, le nombre de collisions liées aux opérations de déneigement a été de 931, soit 190 de plus par rapport à 2017-2018. Cela représente également une hausse de 304 collisions par rapport à la moyenne des 5 dernières années.

Des 931 collisions, 793 sont avec dommages matériels seulement, une hausse de 16,3% par rapport à 2017-2018. Les collisions avec préjudices corporels sont au nombre de 138, soit 133,9% par rapport à 2017-2018.

Toujours selon les données de la SAAQ, dans 70% des collisions, la responsabilité revient à l'usager vulnérable de la route. Les distractions ainsi que la témérité des conducteurs autour des véhicules lourds expliquent en partie ces données. Devant ces chiffres, toute personne est en droit de se demander ce qu'il peut faire de plus pour assurer la sécurité de ses employés et du public en sachant que les véhicules de déneigement oeuvrent dans les moments les plus dangereux de l'hiver et qu'ils sont facilement repérables.





La SAAQ a reçu le mandat de se pencher sur la problématique afin de trouver des pistes de solutions qui permettrait de réduire le bilan routier lors d'opérations de déneigement. Une ASRP (Approche stratégique en résolution de problèmes) débutera à l'automne afin de brosser un portrait des activités et enjeux entourant les opérations de déneigement en plus d'identifier les actions à prendre afin d'éviter que des drames se reproduisent. Plusieurs acteurs de différents milieux dont l'APMLQ ont été invités à participer à

ces discussions qui s'échelonneront jusqu'en 2020. Les différents éléments qui se retrouveront dans le plan d'action de la SAAQ vous seront présentés.

# Bonnes vacances de la construction à tous!



Le conseil d'administration et la permanence de l'APMLQ vous souhaitent de belles vacances de la construction! Que le beau temps et la bonne humeur vous suivent tout au long de ce repos bien mérité! Veuillez noter que les bureaux de l'APMLQ resteront ouverts durant ces 2 semaines.